

Le revenu de solidarité active fin décembre 2019

n° 29

Avril
2020

Fin décembre 2019, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,88 million de foyers. Les masses financières versées au titre de cette prestation s'élèvent à 2,82 milliards d'euros au dernier trimestre 2019, en progression de 1,7 % par rapport au trimestre précédent (données comptables).

Les dépenses versées aux allocataires au titre des droits d'octobre, novembre et décembre 2019 (données statistiques) seraient également orientées à la hausse par rapport au trimestre précédent (+ 1,1 %). Nettes des variations saisonnières, revalorisations du barème et mesures nouvelles, leur relative stabilité observée au troisième trimestre 2019 semble se confirmer ce trimestre (+ 0,2 %). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires serait en hausse de + 0,9 % ce trimestre ; une fois les variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles neutralisées, sa croissance serait plus modérée (+ 0,4 %).

AVERTISSEMENT

La publication RSA Conjoncture a changé de source statistique et de méthode de dénombrement. Elle s'appuie dorénavant sur des données consolidées sur six mois, dénommées « données définitives », constituant les statistiques de référence. L'utilisation des données définitives a conduit à **décaler le calendrier de diffusion d'un mois**. La publication paraît désormais en janvier, en avril, en juillet et en octobre.

[Lisez-moi](#)

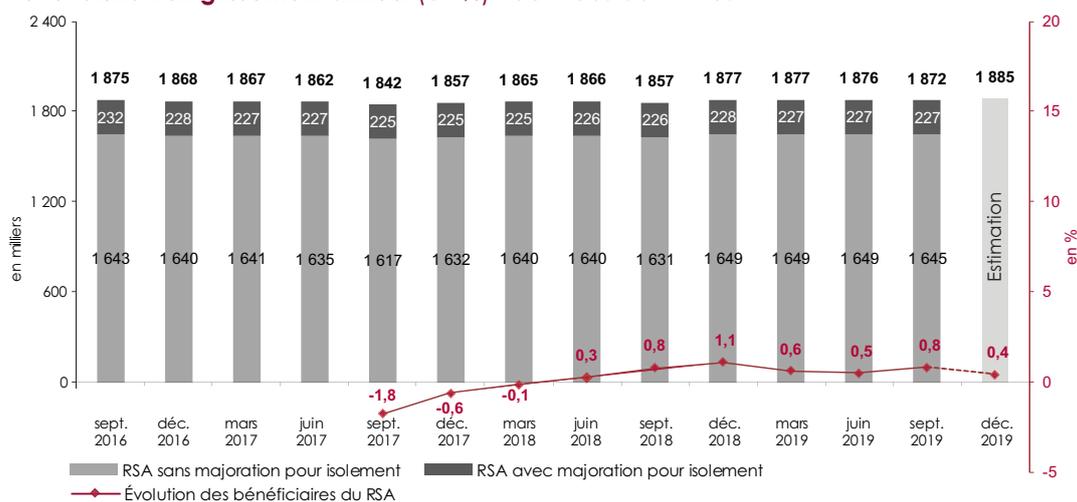
La situation de décembre 2019, en bref

Fin décembre 2019, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), résidant en France entière, est estimé à 1,88 million de foyers, correspondant à une croissance de 0,4 % par rapport à décembre 2018 ([graphique 1](#)). Selon les données comptables, les masses financières versées au titre du RSA s'élèvent à 2,82 milliards d'euros au dernier trimestre 2019, en hausse de 0,2 % par rapport au dernier trimestre 2018 ([encadré](#)).

Les données définitives de septembre 2019

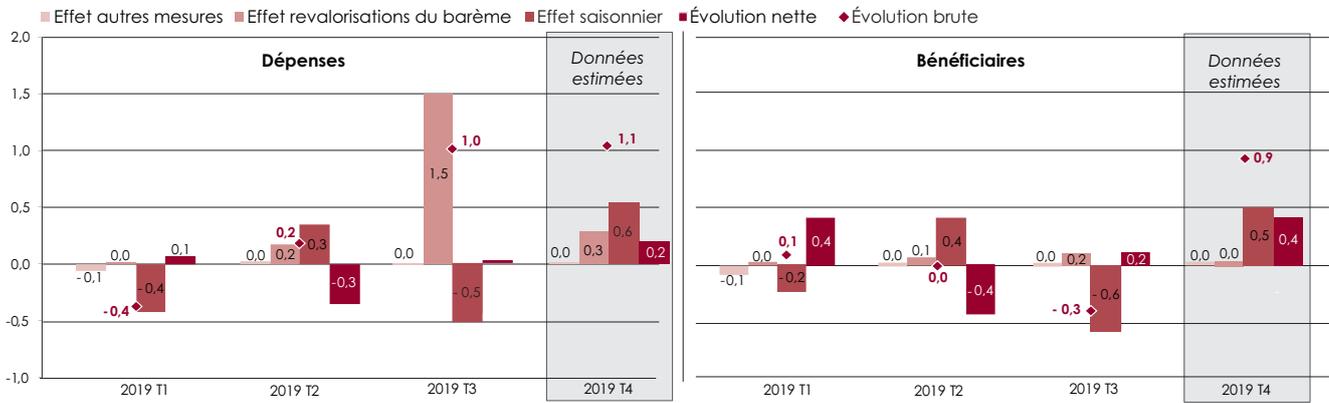
Selon les données définitives de septembre 2019, les caisses d'Allocations familiales (Caf) ont versé le RSA à 1,87 million de foyers, pour un montant moyen de 504 euros par mois. Dans la publication précédente (n° 28), le nombre de bénéficiaires était estimé à 1,87 million pour ce même mois (surestimation de 2 100 foyers). Les effectifs connaissent une croissance de 0,8 % entre septembre 2018 et septembre 2019, et cette progression concerne l'ensemble des foyers, qu'ils bénéficient ou non d'une majoration liée à leur situation d'isolement avec enfant(s) à charge ou à naître. Le nombre de bénéficiaires du RSA sans majoration augmente de 0,9 % en glissement annuel, les effectifs atteignant 1,64 million fin septembre 2019. Quant aux bénéficiaires du RSA percevant une majoration pour isolement, leur nombre s'élève à 227 000 foyers, en hausse de 0,6 % entre septembre 2018 et septembre 2019.

Graphique 1 - Nombre de foyers bénéficiaires du RSA en fin de trimestre (en milliers) et évolution en glissement annuel (en %) - données définitives



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière.

Graphique 2 - Décomposition des évolutions trimestrielles des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires* du RSA (en %)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. * Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré.

Comprendre les évolutions trimestrielles récentes

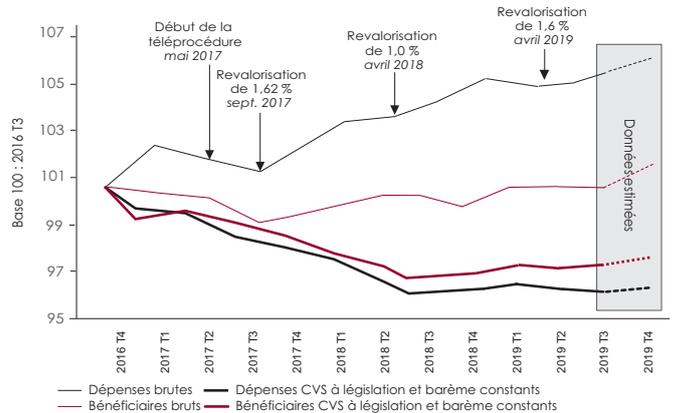
Les évolutions du nombre moyen de bénéficiaires et des dépenses de RSA peuvent être analysées, en distinguant la composante tendancielle des autres effets (modifications du barème, impact des mesures nouvelles et variations saisonnières). Les dépenses versées au titre des mois du troisième trimestre 2019 (en données brutes) progressent de 1,0 % par rapport au trimestre précédent, du fait notamment de la montée en charge de la revalorisation du montant forfaitaire au 1er avril 2019 atténuée par l'effet de la composante saisonnière (contribution négative ce trimestre, graphique 2). Parallèlement, le nombre de bénéficiaires est en recul (-0,3 %). En neutralisant les effets saisonniers, les revalorisations et les mesures nouvelles, les dépenses sont stables (0,0 %) et les effectifs augmentent modérément (+ 0,2 %). Dans la précédente publication, ces évolutions avaient été sous-estimées (- 0,4 % pour les dépenses et 0,0 % pour le nombre de bénéficiaires), à la suite d'une sous-estimation des évolutions brutes. Au dernier trimestre 2019, la croissance des dépenses s'élèverait à 1,1 % et s'expliquerait notamment par la composante saisonnière et dans une moindre mesure par la revalorisation du montant forfaitaire (contribution respective de 0,6 % et 0,3 %). Nettes des variations saisonnières, revalorisations et mesures nouvelles, les dépenses seraient relativement stables (+ 0,2 %), comme au trimestre précédent. Le nombre de bénéficiaires augmenterait, quant à lui, de 0,9 %, après avoir connu une légère baisse au cours du troisième trimestre. Une fois neutralisées les variations saisonnières, les revalorisations et les mesures nouvelles, les effectifs progresseraient de + 0,4 % ce trimestre.

Comprendre les évolutions de longue période

Sur une plus longue période, il apparaît qu'en tendance (c'est à dire une fois neutralisées les revalorisations, les mesures réglementaires et la saisonnalité), les masses financières et le nombre de bénéficiaires du RSA, ont connu une phase de décroissance jusqu'au deuxième trimestre 2018 (de respectivement - 0,6 % et - 0,5 % en moyenne chaque trimestre, graphique 3). Au cours des trimestres suivants, les dépenses et les effectifs ont été relativement stables, mise à part au second trimestre 2019 au cours duquel les dépenses et le nombre moyen de bénéficiaires du RSA ont légèrement diminué.

En données brutes, les dépenses et dans une moindre mesure les effectifs connaissent une croissance au cours de l'année 2018 (de respectivement 2,6 % et 0,4 % en moyenne) liée à la fin de la tendance à la baisse combinée aux revalorisations du barème relativement importantes et aux conséquences de la mise en œuvre de la téléprocédure ayant accru le recours à la prestation. Au cours du premier semestre 2019, les masses financières et le nombre de bénéficiaires sont relativement stables (la contribution des revalorisations du barème et des autres mesures étant très faible). Au second semestre, les dépenses sont orientées à la hausse (en lien avec la revalorisation du montant forfaitaire, dont la fin de montée en charge se situe en septembre), tandis que les effectifs baissent (l'impact des revalorisations étant plus limité sur les bénéficiaires que sur les masses financières).

Graphique 3 - Évolution des dépenses en mois de droit et du nombre de bénéficiaires⁽¹⁾ du RSA chaque trimestre (données brutes et données CVS à législation et barème constants⁽²⁾ - base 100)

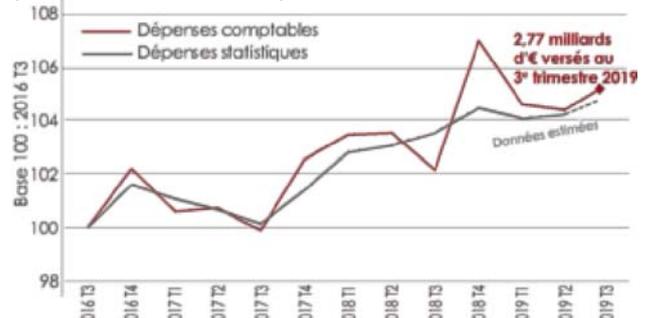


Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser). Champ : Caf - France entière. ⁽¹⁾ Il s'agit du nombre total de bénéficiaires observés sur un trimestre, correspondant au cumul du nombre de droits versés au titre de chaque mois du trimestre considéré. ⁽²⁾ Données corrigées des variations saisonnières (CVS), hors revalorisations du barème et hors mesures réglementaires.

ZOOM SUR LES DÉPENSES

Les masses financières du RSA connaissent une croissance de 1,3 % entre 2018 et 2019 selon les données comptables et de 1,5 % selon les données en « mois de droit » (dernier trimestre estimé). Ces évolutions annuelles comparables recouvrent des fluctuations infra-annuelles différentes (définitions dans [Lisez-moi](#)). Notamment, les dépenses comptables ont été très heurtées au second semestre 2018, en raison d'un problème informatique national. Celui-ci a engendré un renvoi tardif des déclarations trimestrielles de ressources de la part des allocataires, générant d'importants effets de gestion au cours des troisième et quatrième trimestre 2018 (moins de dossiers complets et donc moins de dépenses comptables, puis rattrapage des dossiers et donc davantage de dépenses), à la suite de nombreuses régularisations de dossiers. Pour l'analyse conjoncturelle, il est préférable d'utiliser les dépenses « en mois de droit » qui neutralisent les effets de gestion (en repositionnant convenablement les ajustements tardifs de situation), afin de les comparer au nombre de bénéficiaires). Sur une période de plusieurs trimestres, les dépenses comptables et celles « en mois de droit » ont des évolutions relativement proches (graphique).

Graphique - Évolution des dépenses comptables et des dépenses en mois de droit versées au titre du RSA chaque trimestre (données brutes - base 100)



Source : Cnaf - Dser (fichiers Allstat FR6 et calculs Dser) et Agence comptable. Champ : Caf - France entière.